
Invitation adressée aux députés conventionnels par la section de l'Homme-Armé (Paris) à célébrer sa fête d'inauguration des martyrs de la Liberté , lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Invitation adressée aux députés conventionnels par la section de l'Homme-Armé (Paris) à célébrer sa fête d'inauguration des martyrs de la Liberté , lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39737_t1_0441_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Invitation (1).**Section de l'Homme-Armé.*

Paris, ce 5 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« L'assemblée générale de la section de l'Homme-Armé, à laquelle se réunit la Société fraternelle républicaine, anciennement établie dans cette section, ayant arrêté que la fête de l'inauguration des martyrs de la liberté, *Lepelletier, Marat, Châlier et Beauvais* se fera tridi prochain 13 du présent mois frimaire, il a été nommé différents membres pour vous porter l'invitation d'y assister, et vous engager à vous réunir fraternellement au chef-lieu de la section, en face du ci-devant Hôtel Soubise, près la rue de Braque, à dix heures du matin.

« Salut et fraternité.

« Vos concitoyens,

MULOT DAUGER, *président*; CHARLES, *secrétaire de la section et en même temps de la Société fraternelle*.

« Par délibération de l'assemblée générale de la section de l'Homme-Armé, du quintidi frimaire de la seconde année de la République française une et indivisible, il a été arrêté que la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, *Lepelletier, Marat, Châlier et Beauvais* aurait lieu le tridi prochain 13 du mois frimaire et qu'il serait fait une députation à la Convention nationale pour l'inviter à y assister par une députation de plusieurs de ses membres, et a nommé, pour se rendre à la Convention, les citoyens Président, secrétaire de l'assemblée générale et les membres des comités civil et révolutionnaire réunis de la section.

« Pour extrait conforme :

« Mulot DAUGER, *président*; CHARLES, *secrétaire*. »

COMPTE RENDU du Mercure universel (2).

Une députation de la section de l'Homme-Armé apporte 176 mares provenant des objets de son culte et 1,665 livres de cuivre. Elle célé-

brera prochainement une fête des vertus républicaines en mémoire des martyrs de la liberté. Une députation y assistera.

Adresse (1).

« Citoyens représentants du peuple,

« Le comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé profite de l'occasion où la section vous invite à assister à l'apothéose des amis et défenseurs des droits du peuple, pour vous dire que nous nous sommes aussi occupés à détruire le fanatisme, et que nos efforts n'ont pas été vains, et d'une main nous avons recueilli les dépouilles du clergé de notre ci-devant paroisse. Nous avons porté à la Monnaie 176 mares tant argent que vermeil et 1,665 livres de cuivre à l'Arsenal. Il nous reste encore le reste de la dépouille en robes de chambre et chemises de prêtres, que nous porterons à leur destination. De l'autre main nous avons recueilli les dons faits par les citoyens de notre section, en chemises et autres objets, pour nos frères d'armes qui combattent les tyrans.

« Nous venons vous offrir pour eux : 931 chemises, 81 paires de souliers, 141 paires de bas, deux habits, cinq culottes, neuf gilets, deux capotes, deux paires de souliers, cinq couvertures, onze draps, six paires de guêtres, deux mouchoirs, six cols et une paire de brodequins. Nous vous apportons aussi les dépouilles de l'aristocratie consistant en 13 hochets appelés croix de chevaliers, 3 médailles d'argent et d'autres en cuivre, toutes tachées de la face de nos ci-devant tyrans.

« POTIN, *président*; CHALANDON, *secrétaire*; REVOL, *secrétaire*; BONCOTTE, *commissaire révolutionnaire*; WIBERT, *commissaire*; BIOT, *commissaire*.

La municipalité de la commune de Buc, district de Versailles, après avoir fourni à la patrie en danger 50 hommes faisant le tiers de cette commune, vient déposer sur l'autel de la patrie tous les objets qui lui servaient au culte catholique, et jure de la soutenir jusqu'au dernier soupir; elle remet, en outre, les lettres de prêtrise de son ci-devant curé, âgé de 50 ans, pour lequel elle demande un traitement qui puisse suffire aux besoins de son âge avancé.

Mention honorable et insertion, au « Bulletin » de l'offrande (2).

Suit le document des Archives nationales (3).

Discours à prononcer à la Convention nationale en déposant les objets du culte catholique de la commune de Buc.

Législateurs,

Au cri de la patrie en danger. 50 hommes,

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 809.

(2) *Mercure universel* du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 187, col. 1. D'autre part, *Auditeur national* [n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 2], rend compte de l'invitation et du don patriotique de la section de l'Homme-Armé dans les termes suivants :

« La section de l'Homme-Armé invite la Convention à nommer une députation pour assister à l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, qu'elle se propose de célébrer. Son comité révolutionnaire annonce qu'il fait transporter à la Monnaie 176 mares d'argenterie et quantité de cuivre provenant de la dépouille des églises. Il a de plus recueilli les offrandes civiques des citoyens qui ont produit 900 chemises, des souliers, des bas, des guêtres, des capotes et autres objets en proportion.

« Applaudi et mention honorable. »

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 809.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 288.

(3) Archives nationales, carton F¹ 883, dossier Jolivet.